

ASSOCIATION REGIONALE POUR LE TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE

Dite

ARTIC 42

18 Rue Charles De Gaulle
42270 ST PRIEST EN JAREZ

~~~~~

**EUREX EN FOREZ  
FIDUCIAIRE  
EUROPEENNE**  
Société d'Expertise  
Comptable inscrite  
au tableau de  
l'Ordre de Lyon

Société de Commissaires  
aux Comptes inscrite  
sur la liste nationale  
des commissaires aux  
comptes, rattachée  
à la CRCC de Lyon

**Cabinets associés :**

Aix-les-Bains  
Annemasse  
Annecy  
Annonay  
Aubenas  
Bollène  
Bourg-en-Bresse  
Casablanca  
Chambéry  
Cluses  
Fécamp  
Genève  
Grenoble  
Honfleur  
Lille  
Lyon  
Megève  
Montpellier  
Mulhouse  
Nice  
Paris  
Perpignan  
Roanne  
Saint-Etienne  
Saint-Martin  
Strasbourg  
Thonon-les-Bains  
Tunis  
Valence  
Varsovie

### **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**EUREX EN FOREZ - FIDUCIAIRE EUROPEENNE**

S.A.S. au capital de 225.650 euros - Siret n° 305 177 578 000 62 RCS St Etienne - TVA FR 893 051 775 78 - Code Naf 6920 Z

**Siège Social :** Rue du Pré Chapelon - 42270 St-Priest-en-Jarez - Tél. 04 77 79 36 86 - Fax. 04 77 79 06 55

E.mail : [eurex.saint-etienne@eurex.fr](mailto:eurex.saint-etienne@eurex.fr) - Web : [www.eurex.fr](http://www.eurex.fr)



## ASSOCIATION REGIONALE POUR LE TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE

Dite

# ARTIC 42

18 Rue Charles De Gaulle  
42270 ST PRIEST EN JAREZ

~~~~~

EUREX EN FOREZ
FIDUCIAIRE
EUROPEENNE
Société d'Expertise
Comptable inscrite
au tableau de
l'Ordre de Lyon

Société de Commissaires
aux Comptes inscrite
sur la liste nationale
des commissaires aux
comptes, rattachée
à la CRCC de Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Cabinets associés :

Aix-les-Bains
Annemasse
Annecy
Annonay
Aubenas
Bollène
Bourg-en-Bresse
Casablanca
Chambéry
Cluses
Fécamp
Genève
Grenoble
Honfleur
Lille
Lyon
Megève
Montpellier
Mulhouse
Nice
Paris
Perpignan
Roanne
Saint-Etienne
Saint-Martin
Strasbourg
Thonon-les-Bains
Tunis
Valence
Varsovie

EUREX EN FOREZ - FIDUCIAIRE EUROPEENNE

S.A.S. au capital de 225.650 euros - Siret n° 305 177 578 000 62 RCS St Etienne - TVA FR 893 051 775 78 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : Rue du Pré Chapelon - 42270 St-Priest-en-Jarez - Tél. 04 77 79 36 86 - Fax. 04 77 79 06 55

E.mail : eurex.saint-etienne@eurex.fr - Web : www.eurex.fr

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARTIC 42 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

EUREX EN FOREZ
FIDUCIAIRE
EUROPEENNE
Société d'Expertise
Comptable inscrite
au tableau de
l'Ordre de Lyon

Société de Commissaires
aux Comptes inscrite
sur la liste nationale
des commissaires aux
comptes, rattachée
à la CRCC de Lyon

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Cabinets associés :

Aix-les-Bains
Annemasse
Annecy
Annonay
Aubenas
Bollène
Bourg-en-Bresse
Casablanca
Chambéry
Cluses
Fécamp
Genève
Grenoble
Honfleur
Lille
Lyon
Megève
Montpellier
Mulhouse
Nice
Paris
Perpignan
Roanne
Saint-Etienne
Saint-Martin
Strasbourg
Thonon-les-Bains
Tunis
Valence
Varsovie

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EUREX EN FOREZ - FIDUCIAIRE EUROPEENNE

S.A.S. au capital de 225.650 euros - Siret n° 305 177 578 000 62 RCS St Etienne - TVA FR 893 051 775 78 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : Rue du Pré Chapelon - 42270 St-Priest-en-Jarez - Tél. 04 77 79 36 86 - Fax. 04 77 79 06 55

E.mail : eurex.saint-etienne@eurex.fr - Web : www.eurex.fr

Vérification du rapport financier et des documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Priest en Jarez,
Le 6 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
EUREX EN FOREZ

François GRILLET
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	43 373	41 782	1 591	7 297	5 705	78.19
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	2 255 623		2 255 623	2 255 623		
	Constructions	2 921 250	1 846 579	1 074 671	195 418	879 253	449.93
	Installations techniques, matériel et outillage	4 129 746	3 616 510	513 236	587 181	73 945	12.59
	Autres immobilisations corporelles	780 562	586 930	193 632	197 436	3 804	1.93
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	528 621		528 621	51 228	477 393	931.90
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 500		3 500	3 500		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	770		770	770		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	825		825		825	
Total II		10 664 270	6 091 801	4 572 469	3 298 452	1 274 017	38.62
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	289 498		289 498	282 576	6 922	2.45
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 259 200		1 259 200	1 468 569	209 369	14.26
	Autres créances	721 980		721 980	405 581	316 399	78.01
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	1 151 444		1 151 444	1 099 260	52 184	4.75
	Disponibilités	9 176 317		9 176 317	9 042 426	133 891	1.48
	Charges constatées d'avance (3)	4 418 130		4 418 130	4 509 147	91 018	2.02
	Total III	17 016 569		17 016 569	16 807 559	209 009	1.24
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		27 680 839	6 091 801	21 589 038	20 106 011	1 483 027	7.38

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	17 254 851	15 830 394	1 424 457	9.00
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 415 235	1 424 457	9 221	0.65
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	18 670 086	17 254 851	1 415 235	8.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	265 023	539 582	274 559	50.88
	Total III	265 023	539 582	274 559	50.88
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	10 352	14 144	3 792	26.81
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 122 840	1 088 375	34 465	3.17
	Dettes fiscales et sociales	1 255 186	1 182 539	72 648	6.14
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	265 551	26 521	239 030	901.29
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 653 929	2 311 579	342 350	14.81
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	21 589 038	20 106 011	1 483 027	7.38

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 653 929 2 311 579

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	13 361 717		13 361 717	13 393 108		31 391	0.23
Chiffre d'affaires NET	13 361 717		13 361 717	13 393 108		31 391	0.23
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			511 474	345 698		165 776	47.95
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			401 504	302 735		98 769	32.63
Autres produits				1 494		1 494	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			14 274 695	14 043 035		231 660	1.65
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 076 668	3 067 115		9 553	0.31
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			6 922	40 785		33 862	83.03
Autres achats et charges externes *			2 678 801	2 378 851		299 950	12.61
Impôts, taxes et versements assimilés			544 462	632 464		88 001	13.91
Salaires et traitements			4 383 532	4 064 235		319 297	7.86
Charges sociales			1 993 739	1 900 170		93 570	4.92
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			483 576	474 414		9 162	1.93
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				44 851		44 851	100.00
Dotations aux provisions				215 282		215 282	100.00
Autres charges			15 292	20 453		5 161	25.23
Total des Charges d'exploitation (II)			13 169 149	12 757 050		412 099	3.23
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 105 546	1 285 986		180 440	14.03
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	90 052	107 259	17 207	16.04
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	115 472	53 719	61 753	114.96
Total V	205 524	160 978	44 547	27.67
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	205 524	160 978	44 547	27.67
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 311 070	1 446 963	135 893	9.39
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 846	8 449	12 397	146.73
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 822	522	5 300	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	26 668	8 971	17 697	197.26
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 502	4 006	3 496	87.29
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		177	177	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	7 502	4 183	3 319	79.34
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	19 166	4 788	14 378	300.28
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	84 999	27 295	112 294	411.41
Total des produits (I+III+V+VII)	14 506 888	14 212 984	293 903	2.07
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 091 652	12 788 528	303 124	2.37
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 415 235	1 424 457	9 221	0.65

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'Association ARTIC 42 a fait édifier un bâtiment sur un terrain lui appartenant sis à SAINT PRIEST EN JAREZ (Loire) 18 Rue Charles de Gaulle. Afin de poursuivre son activité médicale de soins de traitement de l'insuffisance rénale chronique et de transformer les huit postes pris en charge en unités de dialyse médicalisée en huit postes de centre d'hémodialyse sur le site de SAINT PRIEST EN JAREZ, l'association ARTIC 42 et le CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE SAINT ETIENNE ont conclu un accord pour réaliser l'opération suivante :

- cession par l'association ARTIC 42 au CHU de SAINT ETIENNE, pour le prix de un euro symbolique, du bâtiment qu'elle a construit en 2007,
- Conclusion concomitante d'un contrat de mise à disposition par le CHU au profit de l'association ARTIC 42, pour une durée de 51 ans.

L'association ARTIC 42 a sollicité une autorisation de Centre d'hémodialyse chronique de huit lits auprès de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Rhône Alpes, par abréviation ARHRA, en date du 17 décembre 2009.

Par une délibération en date du 17 mars 2010, numéro 2010/035, l'ARHRA a donné cette autorisation d'ouverture d'un Centre d'Hémodialyse chronique de huit lits, sous réserve qu'il soit installé sur le site du CHU et de la visite de conformité prévue par l'article D 6122-37 du Code de la Santé Publique.

Par conséquent, il a été établi entre l'association ARTIC 42 et le CHU de SAINT ETIENNE cette cession à titre gratuit le 12 octobre 2011.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 844		5 299
TOTAL			
Terrains	2 255 623		
Constructions sur sol propre	1 929 262		
Constructions sur sol d'autrui	38 251		953 737
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 903 265		226 481
Installations générales agencements aménagements divers	315 851		
Matériel de transport	91 935		31 114
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	333 694		62 745
Avances et acomptes			528 621
TOTAL	8 867 882		1 802 697
Autres participations	3 500		
Autres titres immobilisés	770		
Prêts, autres immobilisations financières			825
TOTAL	4 270		825
TOTAL GENERAL	8 916 996		1 808 821

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		6 771	43 373	43 373
TOTAL				
Terrains			2 255 623	2 255 623
Constructions sur sol propre			1 929 262	1 929 262
Constructions sur sol d'autrui			991 989	991 989
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 129 746	4 129 746
Installations générales agencements aménagements divers		5 346	310 505	310 505
Matériel de transport		10 900	112 149	112 149
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		38 531	357 908	357 908
Avances et acomptes			528 621	528 621
TOTAL		54 777	10 615 802	10 615 802
Autres participations			3 500	3 500
Autres titres immobilisés			770	770
Prêts, autres immobilisations financières			825	825
TOTAL			5 095	5 095
TOTAL GENERAL		61 547	10 664 270	10 664 270

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	37 548	11 005	6 771	41 782
Constructions sur sol propre	1 758 329	47 342		1 805 671
Constructions sur sol d'autrui	13 766	27 142		40 908
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 316 085	300 425		3 616 510
Installations générales agencements aménagements divers	237 968	21 929	5 346	254 551
Matériel de transport	75 243	14 829	10 900	79 172
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	230 833	60 904	38 531	253 207
TOTAL	5 632 225	472 571	54 777	6 050 019
TOTAL GENERAL	5 669 772	483 576	61 547	6 091 801

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	11 005				
Constructions sur sol propre	47 342				
Constructions sur sol d'autrui	27 142				
Instal.techniques matériel outillage indus.	300 425				
Instal.générales agenc.aménag.divers	21 929				
Matériel de transport	14 829				
Matériel de bureau informatique mobilier	60 904				
TOTAL	472 571				
TOTAL GENERAL	483 576				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	539 582		274 559		265 023
TOTAL	539 582		274 559		265 023

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	44 851		44 851		
TOTAL	44 851		44 851		
TOTAL GENERAL	584 433		319 410		265 023
Dont dotations et reprises d'exploitation			319 410		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	825		825
Autres créances clients	1 259 200	1 259 200	
Personnel et comptes rattachés	15 777	15 777	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 456	2 456	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	105 689	105 689	
Débiteurs divers	598 058	598 058	
Charges constatées d'avance	4 418 130	4 418 130	
TOTAL	6 400 135	6 399 310	825

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10 352	10 352		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 122 840	1 122 840		
Personnel et comptes rattachés	817 611	817 611		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	321 412	321 412		
Impôts sur les bénéfices	21 489	21 489		
Autres impôts taxes et assimilés	94 674	94 674		
Autres dettes	265 551	265 551		
TOTAL	2 653 929	2 653 929		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Les fonds propres de l'exercice ont varié du résultat de l'exercice précédent soit 1 331 131,01€ affectés pour 1 331 131,01€ au projet de construction future.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	44 844	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	de 5 à 40 ans
Installations et agencements	Linéaire	3 à 12 ans
Matériels et outillages	Linéaire	de 5 à 7 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

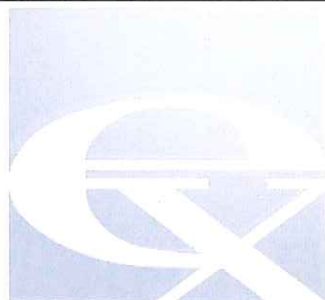
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	599 876
Disponibilités	67 803
Total	667 678

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 347
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 542
Dettes fiscales et sociales	771 497
Total	917 386

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 418 130
Total	4 418 130



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 160 euros.

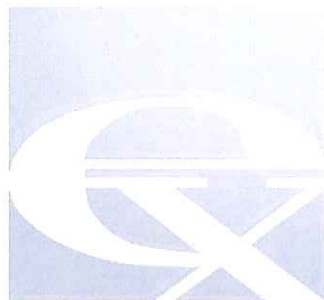
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

L'association a versé le montant correspondant à l'engagement total en matière d'indemnité de départ à la retraite pour une somme de 485 768€ sur un compte géré par la Caisse d'Epargne sur l'exercice 31/12/2014.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



ASSOCIATION REGIONALE POUR LE TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE

Dite

ARTIC 42

18 Rue Charles De Gaulle
42270 ST PRIEST EN JAREZ

~~~~~

**EUREX EN FOREZ  
FIDUCIAIRE  
EUROPEENNE**  
Société d'Expertise  
Comptable inscrite  
au tableau de  
l'Ordre de Lyon

Société de Commissaires  
aux Comptes inscrite  
sur la liste nationale  
des commissaires aux  
comptes, rattachée  
à la CRCC de Lyon

**Cabinets associés :**

Aix-les-Bains  
Annemasse  
Annecy  
Annonay  
Aubenas  
Bollène  
Bourg-en-Bresse  
Casablanca  
Chambéry  
Cluses  
Fécamp  
Genève  
Grenoble  
Honfleur  
Lille  
Lyon  
Megève  
Montpellier  
Mulhouse  
Nice  
Paris  
Perpignan  
Roanne  
Saint-Etienne  
Saint-Martin  
Strasbourg  
Thonon-les-Bains  
Tunis  
Valence  
Varsovie

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A  
L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2017**

**EUREX EN FOREZ - FIDUCIAIRE EUROPEENNE**

S.A.S. au capital de 225.650 euros - Siret n° 305 177 578 000 62 RCS St Etienne - TVA FR 893 051 775 78 - Code Naf 6920 Z

**Siège Social :** Rue du Pré Chapelon - 42270 St-Priest-en-Jarez - Tél. 04 77 79 36 86 - Fax. 04 77 79 06 55

**E.mail :** eures.saint-etienne@eures.fr - **Web :** www.eures.fr



Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**EUREX EN FOREZ  
FIDUCIAIRE  
EUROPEENNE**  
Société d'Expertise  
Comptable inscrite  
au tableau de  
l'Ordre de Lyon

Société de Commissaires  
aux Comptes inscrite  
sur la liste nationale  
des commissaires aux  
comptes, rattachée  
à la CRCC de Lyon

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

**Cabinets associés :**

Aix-les-Bains  
Annemasse  
Annecy  
Annonay  
Aubenas  
Bollène  
Bourg-en-Bresse  
Casablanca  
Chambéry  
Cluses  
Fécamp  
Genève  
Grenoble  
Honfleur  
Lille  
Lyon  
Megève  
Montpellier  
Mulhouse  
Nice  
Paris  
Perpignan  
Roanne  
Saint-Etienne  
Saint-Martin  
Strasbourg  
Thonon-les-Bains  
Tunis  
Valence  
Varsovie

Fait à Saint-Priest en Jarez,  
Le 6 juin 2018

Le Commissaire aux comptes,  
**EUREX EN FOREZ**

François GRILLET  
Associé

**EUREX EN FOREZ - FIDUCIAIRE EUROPEENNE**

S.A.S. au capital de 225.650 euros - Siret n° 305 177 578 000 62 RCS St Etienne - TVA FR 893 051 775 78 - Code Naf 6920 Z

**Siège Social :** Rue du Pré Chapelon - 42270 St-Priest-en-Jarez - Tél. 04 77 79 36 86 - Fax. 04 77 79 06 55

E.mail : [eurex.saint-etienne@eurex.fr](mailto:eurex.saint-etienne@eurex.fr) - Web : [www.eurex.fr](http://www.eurex.fr)